

## Contexte



La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 a renforcé celle du 10 juillet 1987 en matière d'obligation d'emploi des personnes handicapées. Pour garantir l'égalité de traitement pour tous, les employeurs publics et privés doivent prendre des « mesures appropriées », permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification et/ou de le conserver ainsi que pouvoir effectuer des formations adaptées à leur besoin.

L'enjeu à terme est d'intégrer le projet handicap au sein de la politique de gestion des Ressources Humaines de l'entreprise.

## Démarche



### Diagnostic conseil approfondi :

- Réaliser une cartographie de la situation quantitative et qualitative par rapport au handicap : indicateurs relatifs à l'emploi de personnes handicapées, analyse des pratiques existantes, évaluation des métiers permettant d'aboutir à l'identification des freins et des leviers.

- Elaboration du plan d'action : préconisations pour favoriser la réussite du projet handicap.

### Modalités :

- Les acteurs du projet : groupe de pilotage / de travail comprenant direction, ressources humaines, médecin du travail, partenaires sociaux (au minimum) avec un pilote interne du projet.
- Les étapes incontournables : phase de lancement (réunion de cadrage et actions de communication), phase d'investigation, phase de synthèse et de restitution du diagnostic.

Il est primordial de réaliser un suivi de la mise en place de la politique handicap jusqu'à son évaluation. 360RH peut également accompagner l'entreprise pour la mise en place et l'animation du projet.

## Objectifs



L'élaboration du diagnostic a pour but de :

- détecter les besoins de l'entreprise en matière d'emploi de personnes handicapées,
- identifier les moyens à mettre en œuvre.

Il s'agit de s'appuyer sur l'analyse des acquis et de la situation actuelle en matière de handicap sur les 4 volets principaux :

- sensibilisation des salariés au handicap,
- recrutement,
- maintien dans l'emploi
- et collaboration avec le secteur adapté.

## Informations pratiques



**Public visé :** Toute entreprise souhaitant s'engager dans une politique RH intégrant le handicap.

**Intervenants :** Consultants.

**Nos tarifs :** Pour connaître nos tarifs, n'hésitez pas à nous contacter.

### Nos atouts :

- Expérience de plus de 20 ans sur l'emploi des personnes handicapées,
- Intervention sur périmètre national, expérience en tant que consultant AGEFIPH.

## Nous contacter

 02 97 47 67 94

 [contact@360rh.fr](mailto:contact@360rh.fr)

 du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 Plus d'informations sur notre site internet :  
[www.360rh.fr](http://www.360rh.fr)